

## MESSAGE SUPPLÉMENTAIRE

du

Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant  
les crédits supplémentaires en faveur de l'Administration  
des postes pour l'année 1871.

(Du 26 Janvier 1872.)

---

Tit.,

Depuis notre message pour crédits supplémentaires, du 23 Novembre 1871, sur lequel le Conseil des Etats a déjà eu l'occasion de prendre une décision, le Département des postes a reçu les comptes des arrondissements pour les mois de Novembre et de Décembre, comptes qui ont permis de constater qu'outre les crédits supplémentaires demandés par le message susmentionné, il est indispensable d'obtenir encore quelques sommes qui permettent de couvrir en temps utile les découverts qui ressortent, sur certaines rubriques, de la clôture de la comptabilité.

S'il est vrai que les dépenses de l'Administration des postes dépassent les proportions précédentes, ce fait ne doit être considéré que comme une conséquence toute naturelle de l'accroissement extraordinaire apporté par l'année 1871, dans les échanges postaux et dans les produits de l'exploitation; cet accroissement est venu rétablir les proportions normales entre les recettes et les dépenses de l'Administration.

La somme totale à répartir entre les Cantons pour 1871 pourra atteindre le chiffre de fr. 1,700,000 et surpassera par conséquence

de fr. 250,000 à fr. 250,000 le montant de l'indemnité intégrale qui leur est due.

Nous justifions ci-après les sommes des divers crédits supplémentaires réclamés, et en même temps nous ferons observer formellement que ces sommes ne comprennent pas celles que mentionnait notre message du 23 Novembre 1871 et auxquelles le Conseil des Etats a déjà donné son approbation.

## Administration des postes.

### Traitements et indemnités.

C. I. A. *Direction générale* . . . . . fr. 8,030. —

L'internement d'une armée française en Suisse, le séjour en Allemagne d'un nombre assez considérable de prisonniers de guerre français, aussi bien que l'interruption de toutes les communications postales directes entre la France et l'Allemagne, qui eut lieu à la même époque, eurent pour effet d'augmenter d'une manière énorme l'échange postal, notamment en ce qui concerne les mandats de poste de la France pour la Suisse et de la France par la Suisse pour l'Allemagne, en sorte qu'une succursale spéciale dut être créée à Bâle pour la transformation des mandats français en mandats allemands et qu'au Contrôle général des postes à Berne une section dut être exclusivement chargée de la comptabilité résultant de ce service.

Le relevé statistique que nous avons fait faire sur ce travail a donné les résultats suivants :

	Mandats.	
	Nombre.	Montant.
1. Mandats français destinés aux soldats français prisonniers de guerre en Allemagne	73,818	fr. 1,232,916. 67
que le bureau de Bâle a eu à transformer en mandats de poste allemands	73,818	> 1,232,916. 67
2. Mandats internes français, qui ont été payés aux prisonniers de guerre français en Allemagne et portés au compte des postes suisses	882	> 10,733. 60
A reporter	148,518	fr. 2,476,566. 94

	Report	Mandats.	
		Nombre.	Montant.
		148,518	fr. 2,476,566. 94
3. Mandats émis, au bénéfice de soldats français internés en Suisse, sur des bureaux de poste suisses .		45,680	» 806,121. 68
4. Mandats français internes apportés en Suisse par les Français internés et qui ont été payés par nos bureaux .		14,654	» 192,274. 39
		208,852	fr. 3,474,963. 01

Les frais qui sont résultés de ce service pour le contrôle général s'élèvent à fr. 8030 pour le paiement desquels nous demandons un crédit supplémentaire, attendu que le budget ordinaire pour les aides provisoires n'offre plus d'excédant disponible, la somme allouée de fr. 2500 ayant été complètement absorbée par d'autres dépenses nécessitées par le trafic ordinaire. Cette dépense extraordinaire est plus que couverte par les droits perçus par la caisse postale du fait de cet échange et qui sont portés en compte aux recettes des mandats.

#### C. I. E. *Conducteurs* . . . . . fr. 6,500

Les crédits affectés par le budget à la rubrique « Conducteurs » ne suffisent pas, et cela pour divers motifs. Au nombre de ces motifs nous mentionnerons :

- a. les besoins extraordinaires nécessités par l'augmentation des échanges, besoins qui ont surchargé de travail le personnel ordinaire et ont en outre exigé l'emploi d'aides extraordinaires ;
- b. les nombreux cas de maladies et les remplacements qu'ils ont nécessités dans le personnel des conducteurs ; ces cas doivent en partie être attribués à l'excès de travail qui était imposé à ce personnel ;
- c. enfin le nombre considérable de cas de paiements du trimestre de survivance, effectués aux familles de conducteurs décédés après plusieurs années de bons services.

#### C. I. F. *Provisions* . . . . . fr. 7,500

La conséquence inévitable de l'augmentation imprévue des recettes a été une augmentation correspondante des provisions allouées au personnel postal. Le crédit supplémentaire de 30,000

francs accordé en Juillet 1871, par l'Assemblée fédérale, se trouve être de fr. 7500 au-dessous des besoins réels, puisque ces provisions atteignent le chiffre d'environ fr. 277,500.

**C. II. Commissaires et frais de voyage . . . . fr. 3,000**

Le message du 23 Novembre 1871 demandait déjà un crédit supplémentaire de fr. 3000 pour frais de voyage, en faisant remarquer que l'augmentation considérable des roulements d'espèces a obligé à de fréquentes inspections des bureaux et de leurs caisses.

Ces inspections, qui ont d'ailleurs donné les meilleurs résultats, se sont élevées au nombre de 912 dans le courant de 1871, dont 445 tombent sur le IV<sup>e</sup> trimestre seul, attendu que c'est à ce moment que les fonctionnaires des bureaux peuvent le plus aisément être distraits de leurs occupations ordinaires pour être employés à des tournées d'inspections.

Cet accroissement du nombre des inspections devait avoir pour conséquence une augmentation de dépenses pour frais de voyages, dépenses qui, pour les trois premiers trimestres de l'exercice, ont atteint

	fr. 16,331
tandis que le mois d'Octobre présente . . . . .	fr. 3,660
de Novembre > . . . . .	> 3,240
de Décembre > . . . . .	> 2,700
	> 9,600

Total en somme ronde . . . . . fr. 26,000  
 en sorte qu'outre le crédit primitivement budgété à fr. 20,000 et le crédit supplémentaire de fr. 3000, déjà demandé le 23 Novembre 1871, un second crédit supplémentaire de fr. 3000 est encore nécessaire.

**C. III. Frais de bureau . . . . . fr. 56,000**

Crédit budgété pour 1871 . . . . . fr. 270,000

Dépensé d'après les comptes mensuels d'arrondissements et les comptes de la Direction générale des postes, approximativement . . . . . > 326,000

fr. 56,000

De même que l'ensemble du champ d'exploitation des postes présente une augmentation extraordinaire des produits en 1871, de

même aussi ce mouvement a pour conséquence logique une augmentation correspondante dans l'usure de tous les ustensiles nécessaires au travail des bureaux.

Les dépenses atteindront probablement la somme	de	fr. 326,000
Celles de 1870 se sont élevées à		» 269,818
Excédant de dépenses		fr. 56,182

Cet excédant s'explique comme suit :

1. En 1870 et dans les années antérieures, les dépenses pour éclairage et chauffage des 54 bureaux ambulants, qui parcourent une distance de 10,000 kilomètres par jour, étaient comprises dans la rubrique « *Matériel postal* » ; c'est pour la première fois, en 1871, que, en vue d'une meilleure comptabilité (les frais d'éclairage et de chauffage des bureaux sédentaires étant compris dans la rubrique « *Frais de bureau* »), ces dépenses ont été transférées dans cette dernière rubrique ; le surcroît de dépenses qui en résultait pour celle-ci pouvait bien s'élever à fr. 18,000

En revanche, non-seulement il n'a pas été demandé de crédits supplémentaires pour la rubrique « *Matériel postal* » en 1871, mais encore il est à présumer que le crédit budgétaire de cette rubrique ne sera pas entièrement absorbé.

2. Les bureaux sédentaires présentent aussi une augmentation très-importante des frais d'éclairage et de chauffage, provenant de l'augmentation du nombre des bureaux et de l'agrandissement des bureaux existants, aussi bien que de l'élévation constante des prix de l'éclairage et du chauffage. La dépense sur ce chapitre s'élèvera pour 1871 à fr. 97,000

Elle avait absorbé en 1870 » 79,000

Excédant de dépenses ————— » 18,000

3. Cependant, ce qui pèse le plus sur cette rubrique, c'est la consommation en papiers, imprimés, formulaires de comptabilité, tarifs, tableaux d'horaires des services, etc., conséquence de l'augmentation du nombre des services et des bureaux, de l'extension prise par l'échange des mandats, des nombreuses modifications apportées aux conventions, tarifs, et de l'extension donnée aux bureaux ambulants.

A reporter fr. 36,000

Report fr. 36,000

De plus, il ne faut pas négliger de prendre en considération l'augmentation du prix des papiers, des travaux d'impression et de reliure, de la cire à acheter, des serrures de sacs, etc.

Ces dépenses atteindront le chiffre d'environ . . . . .	fr. 209,000	
En 1870 elles ont absorbé . . . . .	> 189,000	
Excédant de dépenses en 1871 . . . . .		> 20,000
Dépense totale approximative en plus . . . . .		<u>fr. 56,000</u>

### C. V. Loyers.

Nouveau crédit supplémentaire . . . . . fr. 1500

Le message du 23 Novembre 1871 demandait déjà un crédit supplémentaire de fr. 42,000, en faisant observer que ce crédit ne devait être considéré que comme affaire de forme, puisque c'était la première fois, en 1871, que cette somme avait dû être ajoutée aux recettes provenant des *sous-locations*.

Il a été constaté ultérieurement que la dépense réelle devait être fixée à un taux plus élevé que le budget ne l'avait prévu, attendu que l'extension prise par l'exploitation postale avait exigé l'emploi, soit définitif, soit temporaire, de locaux plus vastes.

Le surcroît de dépenses qui en résulte doit être évalué à environ fr. 1500, en sorte qu'il faut un nouveau crédit supplémentaire de cette somme et que, par conséquent, le total de la dépense brute, au lieu d'être de fr. 258,000 seulement, se montera à fr. 259,500.

C. IX. Divers . . . . . fr. 71,000

Un résumé préalable des dépenses concernant cette rubrique pour 1871 a fourni les résultats suivants :

1. Indemnités payées à d'autres Administrations pour l'emploi de voitures postales . . . . . fr. 1,591

2. Indemnités payées :

a. pour blessures personnelles . . . . . > 20,015

Dans ce cas est comprise l'indemnité de fr. 20,000 allouée, par jugement du Tribunal

A reporter fr. 21,606

Report fr. 21,606

fédéral de Juillet 1871, au conducteur Gfeller, en Novembre 1871, pour un accident très-grave qui lui est arrivé. L'Administration des postes a exercé son recours juridique pour ce paiement contre l'Ouest-Suisse, et cette Administration s'est décidée, le 10 Décembre 1871, à nous rembourser la dite indemnité; ce remboursement figurera aux *recettes* dans les comptes du mois respectif, en sorte que ces fr. 20,000 ne doivent pas être considérés comme une dépense réelle.

- b. Pour pertes ou avaries d'envois postaux, de valeurs, au montant de . . . . . » 23,909

Savoir : perte d'un group de fr. 12,000 entre Neuchâtel et Lucerne; d'un envoi de fr. 1190 de Genève pour Livourne; d'un group de fr. 1000 de Pontarlier pour Berchier; prime d'arrestation du commis postal Ingold à Berne, fr. 1000; plus 61 autres cas de moindre importance. Dans tous les cas graves il a été procédé à des enquêtes judiciaires. Une partie de ces enquêtes suivent encore leur cours (comme pour le cas de fr. 12,000); une autre partie n'a amené aucun résultat, et dans d'autres cas, les faits se présentaient de telle manière qu'il n'était pas possible d'imposer le remboursement intégral des pertes aux agents postaux.

Sur un nombre de plus de 5 millions de colis, le chiffre des pertes ne s'en présente pas moins dans une proportion bien modérée.

3. Dépenses diverses de bureau . . . . . » 4,799
4. Postes de Schaffhouse. Intérêts du capital de rachat payé au Prince de La Tour et Taxis par la Caisse fédérale . . . . . » 4,702
5. Dépenses pour ports étrangers et taxes télégraphiques . . . . . » 863
6. Frais de procès . . . . . » 3,179

A reporter fr. 59,058

Report fr. 59,058

Y compris fr. 1086 pour frais du procès Gfeller, qui ont été remboursés par l'Ouest-Suisse et qui sont portés en *recettes* au compte « Divers » de Décembre 1871.

7. Rectifications de comptes . . . . .	»	1,708
8. Pertes et différences de change sur les cours des monnaies et des bourses. Somme approximative .	»	39,710
		<hr/>
		fr. 100,476

Sur ce montant sont remboursés et portés en *recettes* . . . . . fr. 51,306

Reste une dépense effective pour 1871 de . . . . . fr. 49,170

La somme portée au budget est de . . . . . » 30,000

L'Administration des postes a donc besoin d'un crédit supplémentaire de . . . . . fr. 70,476  
soit en somme ronde . . . . . » 71,000

Nous devons ajouter les observations suivantes sur la rubrique spéciale de dépenses, N° 8, d'un montant de fr. 39,710.

La dépense dont il s'agit consiste :

- a. en différences sur les paiements des soldes de *comptes pour lettres et envois de messagerie*, effectués aux Administrations des postes allemandes, différences qui proviennent du faible cours de l'or, et qui représentent un montant d'environ . . . . . fr. 9,490
- b. en différences analogues résultant de l'*échange des mandats de poste* avec les Etats de l'Allemagne, et représentant une somme d'environ . . . . . » 30,220

---

fr. 39,710

En tant que cette différence provient des *mandats de poste*, elle ne représente pas une dépense réelle, car, tandis que les paiements pour soldes à faire à l'Allemagne sont calculés d'après les cours moyens de la Bourse de Francfort et que le montant qui en résulte est payé en valeur monétaire suisse à la Caisse fédérale pour couvrir le solde dû, les versements encaissés par la Caisse postale pour les mandats émis sont faits d'après un autre pied de réduction établi constamment de manière que, si l'or ne tombe pas subitement, il en résulte toujours un petit bénéfice pour cette

Caisse. Ce bénéfice se trouve dans les sommes que les bureaux de poste ont à livrer comme soldes résultant de l'échange des mandats avec l'Allemagne, et qui sont par conséquent plus élevées que les montants nécessaires pour couvrir les soldes. En conséquence, les sommes dont il s'agit fournissent des différences qui permettent de couvrir les frais résultant des paiements de soldes relatifs à l'échange des mandats; ces différences sont portées en recettes.

Les différences provenant de l'échange des lettres et de la messagerie, dont les soldes doivent, en vertu des conventions, être réglés sur le pied de 28 krz. = 1 franc, ne peuvent également être considérées qu'en partie comme des dépenses réelles. En effet, auparavant le cours était toujours en faveur de l'Administration suisse, le franc ayant valu jusqu'à 28  $\frac{1}{2}$  krz., en sorte que l'achat des lettres de change en valeur allemande, pour les paiements de soldes, offrait toujours un bénéfice sur les sommes réduites au cours convenu et mises à la disposition de la Caisse fédérale. Depuis que la France a commencé à payer les frais de guerre à l'Allemagne, l'état des choses s'est modifié presque subitement, et la valeur de l'argent est tombée presque à 27  $\frac{1}{2}$  krz. pour le franc. Pendant plusieurs mois, l'Administration des postes suisses supporta donc une perte réelle. Néanmoins lorsqu'on put se convaincre que le cours de l'or se maintiendrait à un taux assez bas encore pendant quelque temps, on éleva en proportion le pied de réduction des montants, débours et ports mis en compte par l'Allemagne, montants sur lesquels, au pied de réduction de 28 krz. = fr. 1, l'Administration des postes supportait une perte, en sorte qu'à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1871 nous obtenons de nouveau un léger bénéfice, qui est à même de couvrir les pertes que nous avons dû subir antérieurement.

Les différences provenant de l'achat des lettres de change doivent, comme auparavant, représenter une dépense qui se couvre par l'augmentation de la part du produit de l'échange de la messagerie avec l'Allemagne, qui revient à la Caisse postale.

L'Administration des postes a donc besoin pour ses dépenses sur la rubrique « Divers » d'un crédit supplémentaire de 71,000 francs.

#### C. Remise postale à Sonceboz . . . . . fr. 4,050

Sonceboz étant le point de bifurcation des services du vallon de St. Imier, qui s'y relie au chemin de fer, à Convers, l'Administration des postes est obligée d'y entretenir une quantité assez importante de voitures et de matériel, mais faute d'un local avan-

tagement situé, elle se voit dans la nécessité de créer elle-même les dépendances qui lui manquent. Cette Administration a donc été amenée à construire une remise à Sonceboz. Il ne faut pas oublier, à cette occasion, que cette remise sera plus tard rendue inutile par la création du réseau de chemin de fer suivant les progrès que fera l'exécution de ce réseau, et que, p. ex., la remise dont il s'agit pourra être transférée à Tavannes, cas dont on a tenu compte dans sa construction. Aussi nous sommes-nous bornés à prendre à loyer, pour un certain nombre d'années, l'emplacement nécessaire à la construction de ce bâtiment à Sonceboz.

Les frais de cette construction s'élèvent à fr. 4050, qui ont été avancés par la Caisse fédérale à l'Administration des postes, moyennant un intérêt de 4 % l'an. Nous désirerions beaucoup que cette affaire fût traitée comme l'a été, dans le temps, la question de la construction d'une remise à Flüelen. Nous demandons en conséquence que l'on veuille bien voter le crédit nécessaire pour la Caisse fédérale.

### Récapitulation des crédits supplémentaires encore nécessaires pour l'exercice 1871.

	D'après le message adressé à l'Assemblée fédérale le 23 Novembre 1871.		Total.
	1871.	D'après le présent message.	
	Fr.	Fr.	Fr.
I. Traitements et indemnités :			
A. 5. Aides provisoires . . . . .	—	8,030	8,030
C. - Bureaux de poste . . . . .	8,000	—	8,000
E. - Conducteurs . . . . .	—	6,500	6,500
F. - Provisions . . . . .	30,000	7,500	37,500
II. Commissaires et frais de voyage . . . . .	3,000	3,000	6,000
III. Frais de bureau . . . . .	—	56,000	56,000
V. Loyers . . . . .	42,000	1,500	43,500
VII. Frais de transport . . . . .	226,000	—	226,000
IX. Divers . . . . .	—	71,000	71,000
	309,000	153,530	462,530
Remise à Sonceboz . . . . .	—	4,050	4,050
			466,580

En terminant, nous devons faire remarquer que les dépenses ci-dessus étant indispensables, ont dû, en majeure partie, être préalablement couvertes par la Caisse fédérale.

Agréez, Messieurs, l'assurance réitérée de notre considération distinguée.

Berne, le 26 Janvier 1872.

Au nom du Conseil fédéral suisse,  
*Le Président de la Confédération :*

WELTI.

*Le Chancelier de la Confédération :*

SCHLSS.

---

## RAPPORT

du

Conseil fédéral aux Conseils législatifs de la Confédération suisse, concernant les indemnités aux Cantons avec routes alpestres.

(Du 31 Janvier 1872.)

Tit.,

Satisfaisant à votre invitation du 18 Janvier 1872, nous avons l'honneur de vous communiquer les renseignements qui peuvent être nécessaires pour fournir un préavis sur le 3<sup>me</sup> alinéa de l'article 28 du projet de constitution concernant l'indemnité exceptionnelle à allouer aux Cantons chargés de l'entretien de routes alpestres internationales.

I.

En commençant, nous devons remarquer que lors de la concession de subsides aux routes de la Furka, de l'Axé et de l'Oberalp, ainsi qu'au réseau de routes grisons, les arrêtés fédéraux concernant ces subventions ont mis expressément l'entretien de ces chaussées à la charge des Cantons intéressés. En conséquence ces routes ne peuvent pas actuellement entrer en ligne de compte. Il n'y a lieu de prendre en considération que les routes du Simplon, du St. Gothard, du Splügen, du Bernhardin, du Julier et du Maloja.

Mr. le Conseiller national de Gonzenbach veut transporter à l'article 36 la disposition sur l'indemnité extraordinaire des Can-

**MESSAGE SUPPLÉMENTAIRE du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale  
concernant les crédits supplémentaires en faveur de l'Administration des postes pour  
l'année 1871. (Du 26 Janvier 1872.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1872
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.02.1872
Date	
Data	
Seite	192-202
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 155

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.